



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Gouvernement De La Région
De Bruxelles Capitale
Monsieur Alain Maron**

Ministre de la Transition climatique, de
l'Environnement, de l'Energie et de la
Démocratie participative
Botanic Tower – 11^e étage
Boulevard Saint-Lazare, 10
B - 1210 BRUXELLES

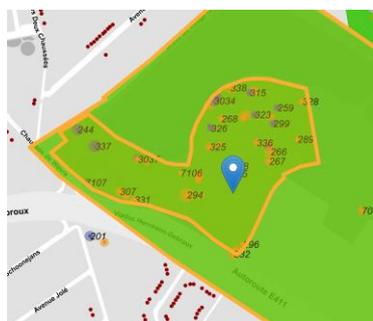
Bruxelles, le 24/07/2023

N/Réf. : AUD30009_AUD30010 **AUDERGHEM. Jardin Massart, Parc Bergoje, Parc Ten Reuken et Parc Seny**
AUD30018_AUD30007 (=Jardin Massart classé comme site, Parc Bergoje inscrit comme site sur
711_NAT la liste de sauvegarde)
Gest. : MB/TB-BC **PLAN GESTION NATURE :** Les projets de plans de gestion des stations
Corr: Emilie André **Natura 2000 relevant de la ZSC I : « La Forêt de Soignes avec lisières et
domaines boisés avoisinants et la Vallée de la Woluwe » : Jardin Massart,
Parc Bergoje, Parc Ten Reuken et Parc Seny – 1^{ère} lecture**

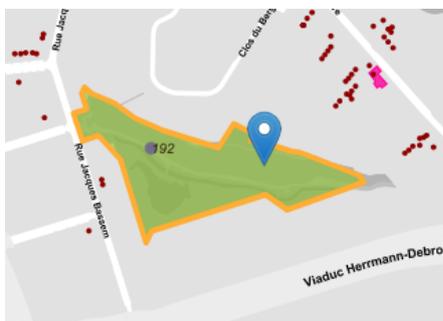
Avis de la CRMS

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre courrier du 28/06/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 05/07/2023, concernant la demande sous rubrique.



Jardin Massart - Situation Bruges ©



Parc Bergoje - Situation Bruges ©



Parc Seny et Parc Ten Reuken -
Situation Bruges ©

Le Jardin Massart est classé comme site, par l'AG du 29 mai 1997. Il est également situé en partie dans la zone d'extension du site du Rouge-Cloître, à l'atlas archéologique. 108 arbres du jardin sont renseignés à l'inventaire des arbres remarquables.

Le Parc du Bergoje est inscrit sur la liste de sauvegarde comme site par l'AG du 25/06/1998.

Le Parc Seny et le Parc Ten Reuken ne sont ni classés ni inscrits sur la liste de sauvegarde, mais 24 arbres du parc Seny et 34 arbres du parc Ten Reuken sont renseignés à l'inventaire des arbres remarquables

La demande

La CRMS est invitée à se prononcer sur le projet de Plan de Gestion Nature élaboré par Bruxelles Environnement pour la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) I qui comprend « la Forêt de Soignes et

1/4

ses lisières, les domaines boisés avoisinants et la vallée de la Woluwe. Désignée « site Natura 2000 » par l'AGRBC du 14/04/2016, la ZSC I est subdivisée en de nombreuses stations. La demande concerne les stations suivantes : station IA9 (le Jardin Massart), station IA10 (Parc du Bergoje) et la station IB2 (Parc Seny et Parc Ten Reuken).

Ces projets de plans de gestion nature (PGN) ont été préparés par Bruxelles Environnement en application de l'ordonnance nature. Ils se déclinent, pour chacune des stations, avec la même table des matières, comprenant : 1°) le descriptif de la station (listes des habitats et des espèces), 2°) les objectifs de gestion à atteindre, 3°) les difficultés ainsi que 4°) la description des mesures de gestion.

Avis de la CRMS

La CRMS émet les remarques suivantes sur le projet de Plan de gestion nature, en les scindant par station.

Station IA9 – Le Jardin Massart



Vue aérienne du Jardin Massart en 1953 – Source : bruciel.brussels



Vue aérienne du Jardin Massart en 2019 – Source : bruciel.brussels

De manière générale, la CRMS estime le plan de gestion pour le Jardin Massart abouti. Elle formule néanmoins les remarques suivantes :

L'historique du site joint au dossier est intéressant, mais elle devrait être plus détaillée pour la période de la création du Jardin expérimental et des collections. Pour la CRMS, l'intérêt scientifique du site en matière de recherche et d'éducation à l'environnement devrait être mieux mis en valeur, car il est toujours d'actualité et influence fortement la gestion du site. L'intérêt scientifique du site serait mieux décrit en intégrant, outre les habitats par zones comme pour les autres sites naturels, les habitats réels en place ainsi que la flore et la faune réellement observées.

Il n'est pas fait mention dans le plan des différents éléments bâtis compris dans le jardin (bâtiments, ruines et rocailles) alors qu'ils font partie intégrante de celui-ci. Le maintien des bâtiments historiques du jardin (mais aussi ruines et rocailles) est indispensable et la CRMS demande de veiller à ce que la conservation et le respect des bâtiments apparaissent dans le plan.

À propos des difficultés rencontrées, la CRMS ne comprend pas pourquoi la concertation à propos de la restauration du passage souterrain, situé à l'ouest de la station et qui sert de gîte d'hiver aux chauves-souris, constitue une difficulté. La nécessité d'introduire une demande de permis unique, n'empêche pas de rencontrer l'objectif de protection des chauves-souris. Idem pour la difficulté identifiée pour la gestion de la pelouse du verger, alors que la priorité reste les arbres fruitiers.

NB : Les documents fournis comportent encore des coquilles et des corrections apparentes dans le texte. Il est nécessaire d'apporter les corrections utiles.



Photo du passage souterrain, gîte d'hiver de chauve-souris. Photo extraite du dossier de demande.



Bâtiment au sein du Jardin Massart – Photo CRMS



Photo du verger du Jardin Massart. Photo : A. de Ville de Goyet © urban.brussels

Station IA10 – Parc Bergoje



Vue aérienne du bergoje en 2019 – Source : bruciel.brussels



Le Roodkloosterbeek, au sein du Bergoje. Photo : A. de Ville de Goyet ©urban.brussels

Les mesures proposées par le PGN se font dans la continuité de la gestion qui est déjà effectuée par le gestionnaire du parc. Un projet de mise à ciel ouvert du Roodkloosterbeek jusqu'au collecteur de la Woluwe, à hauteur de la rue Jacques Bassem, est envisagé par Bruxelles Environnement. Ce projet impacte très légèrement les aménagements ouverts à l'ouest du parc. Cependant, ceux-ci n'ont pas justifié l'inscription du parc sur la liste de sauvegarde. La CRMS estime donc qu'il n'y a pas d'interventions qui modifient substantiellement les caractéristiques paysagères du site et elle est favorable aux propositions.



Projet de mise à ciel ouvert du Roodkloosterbeek – schémas de la situation existante et projetée. Images extraites du dossier de demande.

Station IB2 – Parc Seny et Parc Ten Reuken



Vue aérienne des parcs Seny et Ten Reuken, 2023 – Source : ©Google Earth



Photo de la Woluwe dans le parc Seny. Photo extraite du dossier de demande



Photo de l'étang du parc Ten Reuken. Photo : Serge Kempeneers ©urban.brussels

Même si ces lieux ne sont ni classés ni inscrits sur la liste de sauvegarde, une analyse historique et paysagère plus poussée aurait été souhaitable, afin de (re)connaître le contexte précis et les intentions exactes du créateur de ces parcs. Cela aidera à mieux encadrer leur préservation patrimoniale : forme des berges de l'étang, choix des essences exotiques (choisies pour leurs couleurs et leurs ports particuliers), tracé des cheminements d'origine, présence d'une rocaille...

Si la CRMS comprend la volonté de revenir à des essences plus indigènes pour le développement de la biodiversité locale, elle estime cependant qu'il y a lieu de maintenir une proportion d'arbres d'ornement exotiques qui ont fait partie du projet d'aménagement du parc Seny et participent à sa particularité.

Le « tout à l'indigénat » est aujourd'hui fortement remis en question dans plusieurs pays, en raison du changement climatique. Se priver de la possibilité de planter occasionnellement des arbres exotiques, non indigènes, en prévision du réchauffement climatique n'est pas souhaitable. En effet, il est impératif de préparer notre environnement aux effets du changement climatique et l'usage d'arbres exotiques, sélectionnés, peut participer à une réponse. Certains arbres exotiques peuvent offrir, eux aussi, un refuge à la biodiversité menacée par les changements climatiques, préservant ainsi les écosystèmes. Afin de garantir une certaine résilience de nos espaces verts, la CRMS juge que le « tout à l'indigénat » (par définition, adapté à des conditions climatiques en voie de changement) constitue un risque qu'il n'est pas raisonnable de prendre. En outre, les arbres exotiques, offrant une palette de couleurs, de senteurs et de formes nettement plus variées que celle des essences indigènes, permettraient de concilier les préoccupations esthétiques, paysagères, patrimoniales et environnementales.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. : andre@gov.brussels ; urban_avis.advises@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; nhantout@gov.brussels